



HÔPITAUX CIVILS DE COLMAR

NOUVEL

EHPAD



LE CONTEXTE DU NOUVEL EHPAD

La construction du Nouvel EHPAD sur le site du Centre pour Personnes Agées, constitue l'un des trois axes majeurs de la restructuration des Hôpitaux Civils de Colmar, les deux autres projets étant, la réhabilitation de l'ancienne Caserne Rapp pour y accueillir la psychiatrie infanto-juvénile et la construction d'un pôle Femme Mère Enfant.

Cette démarche de restructuration a été définie et actée dans le cadre d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, signé entre les représentants de l'Etat et les Hôpitaux Civils de Colmar en septembre 2010.

De la construction du nouvel EHPAD

Le centre pour personnes âgées des Hôpitaux Civils de Colmar (HCC) est implanté sur un terrain situé entre la rue du Logelbach et la rue des Mésanges. Actuellement, l'activité rattachée à l'EHPAD est dispersée dans trois bâtiments (les Dahlias, les Cyclamens et les Hortensias) qui ne répondent plus aux besoins des personnes âgées dépendantes.

La médicalisation croissante des résidents accueillis, l'adaptation des locaux en termes d'ergonomie, de sécurité et de confort, l'hébergement de patients atteints de la maladie d'Alzheimer, militent pour la construction d'un nouveau bâtiment de 180 lits, en lieu et place des trois bâtiments existants.

Les conditions de travail des personnels seront facilitées et améliorées afin de prodiguer des soins de qualité aux résidents.

La construction d'un nouveau bâtiment permet la mise en œuvre de la réglementation relative aux personnes à mobilité réduite, la sécurité incendie, la réglementation technique concernant le traitement d'air.

La rationalisation des unités de soins et le regroupement des noyaux centraux (le noyau central regroupe les fonctions médico-techniques et logistiques) permet une meilleure flexibilité des équipes en rapport avec les soins dispensés.

LA MÉDICALISATION
CROISSANTE DES
RÉSIDENTS ACCUEILLIS,
L'ADAPTATION DES
LOCAUX EN TERMES
D'ERGONOMIE, DE
SÉCURITÉ ET DE
CONFORT,
L'HÉBERGEMENT DE
PATIENTS ATTEINTS DE
LA MALADIE
D'ALZHEIMER,
MILITENT POUR LA
CONSTRUCTION D'UN
NOUVEAU BÂTIMENT
DE 180 LITS.



LE CHOIX ARCHITECTURAL

La nouvelle construction s'articule autour de 2 bâtiments. De plus, l'humanisation des conditions d'hébergement conduit à privilégier les chambres à un lit, dans une proportion de 100%. La capacité totale du nouvel EHPAD sera donc 180 lits.

Le choix architectural résulte d'un concours d'architecture, conforme aux règles du code des marchés publics et notamment la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique (MOP).

Le Pouvoir Adjudicateur a décidé de suivre l'avis unanime du jury, et de désigner le groupement constitué de l'architecte mandataire B+B Architectes, l'architecte associé F. MAIGNAN, et le bureau d'études IOSIS, comme lauréat du concours.



LE POUVOIR
ADJUDICATEUR
A DÉCIDÉ DE
SUIVRE L'AVIS
UNANIME DU
JURY

EN TOITURES, DES
TERRASSES
VÉGÉTALISÉES SONT
AMÉNAGÉES COMME
DE GRANDS
BELVÈDÈRES OÙ
CERTAINS RÉSIDENTS
ET LEURS FAMILLES
POURRONT ÊTRE
ACCOMPAGNÉS ET
PROFITER DE LA VUE
SUR LA VILLE

Une coursive, une galerie vitrée, reliera intérieurement et extérieurement les 3 bâtiments (Lilas, Iris et nouvel EHPAD. Pouvoir accéder à une unité d'hébergement sans traverser une autre participe au confort des résidents, des familles et des personnels. Véritable péristyle, cette galerie sera un lieu de déambulation, de repos face au parc.

Dans la continuité du péristyle, un système de colonnades verticales fera office de protection solaire. Les façades et les patios sont vitrées, la lumière naturelle est omniprésente. Les châssis des façades suivent un rythme de densification graduelle vers le haut, permettant une meilleure protection solaire dans les parties hautes, et une plus grande clarté au rez de chaussée.

Côté rue, une résille assurera l'animation de la façade et la nouvelle image urbaine du site. Le jeu d'ombres et de lumières, de pleins et de vides la rendra «vivante» suivant les moments de la journée. Des éléments de modénature colorés viendront renforcer cette animation.

La réalisation de tout chantier dans des conditions optimales est soumise à trois conditions indissociables :

- la qualité des prestations techniques
- le respect du calendrier fixé
- la maîtrise des coûts

Le chantier du Nouvel EHPAD ne déroge pas à ces principes. La préoccupation première de l'établissement étant la construction d'un hôpital selon le programme initial approuvé par les instances de l'établissement et les organismes de tutelle.

Celui-ci définit les cahiers des charges techniques des prestations, qu'il convient de réaliser dans un calendrier tous corps d'état et dans le respect des coûts financiers.

- La qualité des prestations techniques

Les prestations techniques sont décrites dans les cahiers des charges qui seront notifiés aux entreprises.

- Le respect du calendrier fixé

Le respect du calendrier est suivi tout particulièrement par les équipes techniques des Hôpitaux Civils de Colmar.

Les ingénieurs des HCC procèdent à une veille technologique sur toutes les prestations techniques, et sont chargés d'éviter toute rupture d'approvisionnement qui engendrerait un dépassement de délai.



- La maîtrise des coûts

L'économie du chantier implique également de veiller aux paiements rapides des entreprises, sous peine de se voir infliger des pénalités de retard (intérêts moratoires).